

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SEML - Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Rapport d'activité 2013.

En application de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque pour l'année 2013, transmis par son président, est présenté au conseil municipal.

Le point principal concerne le projet de portage satellitaire d'ETB3, initié en 2011, et qui vise à assurer une couverture totale de la zone de diffusion, ce qui n'est pas le cas pour la diffusion hertzienne. Ce projet n'a pu être finalisé en 2013, faute de financements suffisants ; sa mise en œuvre restait toutefois envisagée pour 2014.

Le compte administratif 2013 du syndicat, adopté le 26 avril 2014, fait apparaître un total de dépenses de fonctionnement de 609 283 €. Elles comprennent essentiellement :

- la contribution à l'Institut culturel basque : 140 000 € (23 % des dépenses) ;
- la contribution à l'Office public de la langue basque : 255 450 € (42 %) ;
- le coût de la diffusion satellitaire des programmes d'ETB1 par Fransat : 133 055 € (22 %) ;
- une subvention exceptionnelle de 65 000 € à EITB pour le maintien de la diffusion du journal quotidien Iparraldearen Orena en 2012 (11 %) ;
- l'attribution du prix « Ekimen » aux associations MARITZULI KONDAINIA (5 000 €), ERRO BAT (3 000 €) et la troupe théâtrale AMA-2 (1 000 €).

Les autres dépenses concernent les frais administratifs qui sont limités à 6 603 €, soit 1% du total.

Les recettes de l'année 2013 représentent 625 091 €. Elles proviennent :

- des cotisations des communes membres pour 424 258 € (68 %), dont 61 242 € versés par la ville de Bayonne ;
- de la participation des communautés de communes et du conseil général pour le portage numérique d'ETB : 199 003 € (32 %) ;
- de la contribution du Biltzar des communes du pays basque : 1 830 €.

Le compte administratif 2013 fait ainsi apparaître un solde positif de 15 808 €, et un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 181 306 €. Le retard pris par le montage satellitaire d'ETB3 est à l'origine de ce fort résultat de fonctionnement. En effet, le conseil général et une partie des communautés de communes du pays basque ont versé 140 324 € de subventions au 31 décembre 2013, dont l'affectation est différée.

Le budget primitif 2014 du syndicat s'équilibre globalement à 850 036 €, légèrement supérieur au BP 2013 (+ 1%). Il prévoit toujours le montage numérique de la chaîne ETB3. La cotisation est restée inchangée à 1,30 € par habitant.

La balance générale du compte administratif 2013 est jointe au présent rapport.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.